



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 27.06.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Frank EFESOTTI, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Stéphane DEJONGHE, Conseiller Communal, est excusé.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 16.06.2016.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – P.S.-ECOLO – M.R.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 23.05.2016.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil Communal du 23.05.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 23.05.2016 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

20^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2015. Approbation. Décision.

Madame la Présidente invite Monsieur Ludovic CLAREBOUT, du Cabinet d'expertise comptable DEKEGELEER, à détailler les comptes annuels 2015 de la Régie Communale Autonome « Régie Foncière ».

Monsieur Ludovic CLAREBOUT développe, à l'aide de slides, les comptes 2015. Ceux-ci seront joints en annexe du procès-verbal et au dossier administratif.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état du contentieux opposant la société DIALOGIC à la Régie Foncière et les montants en jeu.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite savoir pourquoi il n'a pas été envisagé de faire de la promotion du Centre d'Interprétation « Plugstreet ».

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, s'interroge sur les raisons du taux de fréquentations très bas de « Plugstreet » en 2015 et sur l'opportunité du lieu d'emplacement de l'Office du Tourisme local. Il estime que ces locaux auraient pu se situer au centre-ville.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que la gestion financière de la Régie Foncière n'est pas bonne et estime que des pistes d'amélioration doivent être recherchées et mises en œuvre.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin ayant notamment le Tourisme dans ses attributions, rappelle qu'en matière de tourisme dit « de la Grande Guerre », la Ville voisine d'Ypres constitue un « concurrent » et précise que les touristes qui se rendent sur l'entité ciblent par avance leurs visites (centre de la Rubanerie, « Plugstreet » ou Ice Mountain).

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, et Madame la Présidente précisent :

- que le contentieux DIALOGIC porte sur un montant de l'ordre de 45.000 € et qu'un jugement doit encore être rendu dans ce dossier ;
- qu'en matière de publicité pour les activités du Centre « Plugstreet », les agents du Centre ont participé à des salons et à des foires en matière de tourisme et que l'un des buts recherchés par la « coupole touristique » est de fédérer les forces vives en matière de tourisme local et de promouvoir les différents attraits touristiques de l'entité ;
- que le dossier de construction des locaux de l'Office du Tourisme a fait l'objet d'un subventionnement et que ce subventionnement était soumis à des conditions, notamment de durée d'affectation ;
- que l'année 2015 a été une année « creuse », mais que le Centre « Plugstreet » a néanmoins continué à travailler en se voyant tout récemment octroyer un label « 4 soleils » .

Madame la Présidente invite Monsieur Philippe BERIOT, du cabinet de révisorat d'entreprise REWISE, à développer l'avis remis sur les comptes annuels.

Monsieur Philippe BERIOT rappelle le rôle de contrôle (« orthodoxie budgétaire ») dévolu à un réviseur d'entreprise et détaille le contenu du rapport du réviseur d'entreprise sanctionné par un avis favorable sur les comptes annuels 2015. Il précise que seule une réserve a été émise sur le stock des marchandises.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : M.J.C. Centre Culturel A.S.B.L.. Projet de contrat-programme pour la période 2018-2022. Demande de reconnaissance de l'action culturelle qui sera développée durant cette période. Lettre du 19.04.2016. Demande d'un engagement formel du Conseil Communal sur le maintien de la subvention annuelle actuelle de 350.000 €uros et de son indexation jusqu'en 2022. Présentation des conclusions d'une analyse menée de novembre 2014 à novembre 2015 auprès de la population locale et les programmes du Centre Culturel, de la Maison des Jeunes Carpe Diem et du Centre de Lecture Publique. Examen. Décision.

Madame la Présidente invite Mesdames Nadine BEERLANDT, Directrice de l'A.S.B.L. MJC Centre Culturel, Emilie VANDENBROUCKE, Coordinatrice de l'A.S.B.L. Carpe Diem, et Françoise HERMANS, Bibliothécaire principale de l'A.S.B.L. Centre de Lecture Publique, à exposer le partenariat créé autour du projet « PEPS ». Elles développent à l'aide de slides le projet.

Elle remercie Mesdames BEERLANDT, VANDENBROUCKE et HERMANS pour leurs présentations très complètes, le travail fourni et pour leurs explications et commentaires.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite insister sur la qualité des services prestés en matière, notamment, d'éducation permanente et d'accueil des jeunes, et qui vont à contre-courant de l'individualisme et de l'égoïsme actuels. Il regrette toutefois que le conseil culturel n'existe plus, précise que le Centre Culturel a su répondre budgétairement à la question des droits « Reprobél » et se félicite qu'il existe une si grande diversité d'activités dans l'occupation des locaux du Centre. Il souhaite que les activités qui sont projetées jusqu'en 2022 soient encore de grande qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

2^e objet : Règlement complémentaire relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue d'Orléans, 7 à 7780 Comines-Warneton. Abrogation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la limitation de vitesse dans la rue du Touquet à 7783 Comines-Warneton. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la mise en place de chicanes dans la rue du Romarin à 7782 Comines-Warneton. Délibération du Conseil Communal du 06.09.2010 (8^{ème} objet). Abrogation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, qui précise que la période test ne peut être considérée comme concluante, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la mise en sens unique du tronçon de la rue du Cimetière compris entre la rue de la Mélune et la rue d'Houplines à 7783 Comines-Warneton. Arrêt.

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter un règlement de police relatif à la mise en sens unique du tronçon de la rue du Cimetière compris entre la rue de la Mélune et la rue d'Houplines au Bizet.

Messieurs Didier SOETE et Eric DEVOS, Conseillers Communaux, souhaitent savoir s'il s'agit d'une mesure définitive et estiment qu'une évaluation de ce règlement, une fois mis en œuvre, devrait être effectuée.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise qu'il s'agit d'inciter le trafic périphérique du Bizet de passer par la France en obligeant les automobilistes à faire le tour par le chemin de la Fluncque, qu'il s'agit ici de faire un essai et que ce test exige, pour sa mise en œuvre, l'adoption par la présente assemblée d'un règlement, comme expliqué lors d'une des dernières réunions de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, celles de Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, 3 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON, David KYRIAKIDIS et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la circulation dans le chemin sans nom longeant le chemin de fer et reliant la rue de Ten-Brielen et l'avenue de la Sideho à 7780 Comines-Warneton. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2015. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation.

Le Conseil examine les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016 du C.P.A.S., arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 17 mai 2016 et parvenues le 26 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Comines-Warneton.

Au service ordinaire, Madame la Présidente précise que, malgré l'incorporation des résultats du compte budgétaire 2015 du C.P.A.S., lequel présente un résultat budgétaire positif de 1.078.907,24 €uros et qui a donc pour effet, par le biais de l'article budgétaire 000/95101.2016, de faire passer le boni présumé au 1^{er} janvier 2016 de 0,00 €uros à ce montant de 1.078.907,24 €uros, la contribution financière de la Ville dans les frais de fonctionnement, telle que reprise aux budgets initiaux 2016, tant de la Ville que du C.P.A.S., n'est pas revue à la baisse et reste fixée au montant de 2.810.833,66 €uros.

Pour rappel, la dotation communale en faveur du C.P.A.S. était de 2.872.085,77 €uros en 2015 et de 2.870.196,58 €uros en 2014.

Par le biais de cette première modification budgétaire ordinaire de l'exercice, le Conseil de l'Action Sociale revoit à la hausse pas moins de 64 articles de dépenses, pour un montant total de 1.217.358,55 €uros, en ce compris la dépense importante suivante qu'il convient de mentionner : à l'article 060/955-01.2016 (Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire), le Conseil de l'Action Sociale décide d'augmenter de 1.002.566,03 €uros la prévision budgétaire initiale de 600.000,00 €uros, soit au total une

prévision de 1.602.566,03 €uros pour 2016 en matière de prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire.

Au niveau des dépenses ordinaires, il n'y a pas d'autre augmentation significative, si ce n'est, au code fonctionnel 831 lié au personnel social, le groupe des dépenses de traitements, de pécules de vacances, de cotisations patronales et de cotisations au service social collectif qui « passe » de 408.540,18 €uros à 461.650,37 €uros, soit une augmentation de 53.110,19 €uros.

Par le biais de cette première modification budgétaire, au service extraordinaire, le C.P.A.S. a, bien entendu, incorporé le mali du compte budgétaire 2015, d'un montant de 1.427.453,92 €uros à l'article budgétaire 000/992-51.2016.

Au service extraordinaire, en dépenses, outre l'incorporation du mali précité, les projets suivants ont été notamment créés ou mouvementés :

1. projet 20110030 : travaux et honoraires / rénovation MR Comines : subsides UREBA : + 176.274,00 €uros ;
2. projet 20120046 : travaux et honoraires / rénovation MR Ploegsteert : le crédit existant de 3.338.339,97 €uros est réduit de 222.035,94 €uros ;
3. projet 20160007 : matériel de cuisine MR Comines : le crédit initial de 10.000,00 €uros est augmenté de 1.300,00 €uros ;
4. projet 20160011 : passage à la TV digitale MR Ploegsteert/Warneton : le crédit initial de 50.000,00 €uros est augmenté de 20.000,00 €uros ;
5. nouveau projet 20160036 : succession LANGENAKEN : alimentation du fonds de réserve extraordinaire : + 397.702,72 €uros ;
6. nouveau projet 20160037 : kitchenettes MR Comines : + 5.500,00 €uros.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la forte augmentation (de l'ordre de 2 millions d'€) du coût du projet de rénovation de la maison de repos de Comines, au vu des nouvelles contraintes, mais précise que son groupe votera quand même pour ces travaux de finalisation de chantier. Il estime néanmoins que les auteurs de projet ont manqué de vigilance et que la responsabilité de l'architecte pourrait être engagée.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que ces modifications sont strictement nécessaires d'un point de vue sécurité et stabilité du bâtiment, que des problèmes dans le béton sont apparus lors des travaux de démolition, mais que ceux-ci n'auraient pas pu être perçus avant.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de 2016 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées en sa séance du 17 mai 2016.

A l'issue de cette modification budgétaire n°1, la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2016 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 14.523.181,89 €uros ;

Total des dépenses : 14.523.181,89 €uros.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°1, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2016 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 7.017.461,91 €uros ;

Total des dépenses : 5.370.210,67 €uros.

Excédent : 1.647.251,24 €uros.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 17 mai 2016, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 27.06.2016, sera transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

9^e objet : C.P.A.S.. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2015. Bilan au 31.12.2015. Approbation.

Le Conseil prend connaissance des pièces comptables suivantes, émanant du Centre Public d'Action Sociale, transmises à l'Administration Communale par lettre du 20 mai 2016 :

- compte budgétaire 2015 ;
- compte de résultat 2015 ;
- bilan au 31.12.2015 ;
- la synthèse analytique.

Les comptes annuels de l'exercice 2015 du C.P.A.S. de Comines-Warneton ont été certifiés exacts le 26 avril 2016 par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur financier, et ensuite vérifiés et acceptés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 17 mai 2016 et ce, à l'unanimité.

Le compte budgétaire ordinaire 2015 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.078.907,24 €uros et un résultat comptable positif de 1.107.705,17 €uros.

Le compte budgétaire extraordinaire 2015 se clôture avec un résultat budgétaire négatif de 1.427.435,92 €uros et un résultat comptable positif de 3.066.204,13 €uros.

Le compte de résultat 2015 se clôture avec un boni d'exploitation de 1.744.113,33 €uros et un mali exceptionnel de 811.580,99 €uros. Ces deux résultats cumulés, d'un montant total positif de 932.532,34 €uros sont reportés au passif du bilan, à la rubrique III' (Résultats reportés) C' (de l'exercice en cours).

Le bilan au 31.12.2015 se présente comme suit :

- Total de l'actif : 24.338.659,11 €uros, détaillé comme suit :
 - Immobilisations incorporelles : 265.622,89 € ;
 - Immobilisations corporelles (Patrimoine immobilier et mobilier, immobilisations en cours d'exécution) : 12.873.589,11 € ;
 - Promesses de subsides à recevoir : 4.330.890,38 € ;
 - Immobilisations financières (participations & titres) : 1.301,45 € ;
 - Créances à 1 an au plus : 2.167.492,18 € ;
 - Comptes financiers : 4.635.076,03 €, répartis comme suit :
 - Placement de trésorerie : 2.523.387,21 €uros ;
 - Valeurs disponibles : 2.111.688,82 €uros ;
- Total du passif : 24.338.659,11 €uros, détaillé comme suit :
 - Capital initial : 3.290.129,80 € ;
 - Résultats capitalisés : 4.057.949,57 € ;
 - Résultats reportés de l'exercice précédent : 1.358.597,30 € ;
 - Résultats reportés de l'exercice en cours : 932.532,34 € ;
 - Fonds de réserves ordinaire : 1.086.373,83 € ;
 - Fonds de réserves extraordinaire : 1.663.244,89 € ;

- Subsidés d'investissement, dons et legs reçus : 5.641.376,47 € ;
- Dettes à plus d'un an : 4.503.819,00 € ;
- Dettes à un an au plus : 1.757.778,65 € ;
- Opérations pour compte de tiers : 5.501,75 € ;
- Comptes de régularisation et d'attente : 41.355,51 €.

Après en avoir délibéré, sur base des dispositions de l'article 89 de la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S., le Conseil décide, par 17 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT, Frank EFESOTTI, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les comptes budgétaire et de résultats 2015, le bilan au 31.12.2015 et la synthèse analytique du Centre Public d'Action Sociale.

Dûment revêtus de la mention approbative du Conseil Communal, les comptes budgétaire et de résultats 2015, le bilan au 31.12.2015 et la synthèse analytique du C.P.A.S. seront transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S., pour toutes suites voulues.

10^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale (R.G.C.C.), le Conseil prend acte d'un arrêté daté du 18 mai 2016, parvenu le jour suivant à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016, arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 25 avril 2016 (6^{ème} objet).

Madame la Présidente précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ces modifications budgétaires et a considéré que ces documents étaient conformes à la loi et à l'intérêt général. De plus, quant à son contenu, aucune remarque particulière n'a été émise.

11^e objet : A.S.B.L. « M.J.C.-Centre Culturel ». Bilans administratif, culturel et financier de l'année 2015. Budget pour 2016. Communication. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Intercommunale Ipalle. Service d'Appui aux Communes. Equipements du P.C.A. n°5 « rue des Briqueteux ». Réalisation de l'étude et délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux. Convention. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 30.06.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Gestionnaire de réseau de distribution (G.R.D.). Désignation de l'Intercommunale Gaselwest-Zuid. Projet de statuts. Approbation. Adhésion. Désignations d'un administrateur et d'un observateur. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil :

- de marquer son accord de principe sur le projet de statuts de l'Intercommunale Gaselwest-Zuid et d'adhésion à cette Intercommunale et ce, aux conditions suivantes :
 - transmission au Conseil Communal d'un accord écrit et signé entre les Intercommunales C.V.B.A. EANDIS Assets et S.C.R.L. ORES sur la valeur de reprise RAB des réseaux de gaz et d'électricité. Dans ce cadre, il peut être considéré, au vu des contacts précédents et des courriers de réponse communs aux 2 Intercommunales, que ces 2 organismes sont mandatés pour ce faire. De plus, les autorités locales insistent sur la nécessaire communication d'informations qui doivent leur revenir;
 - continuation et finalisation de l'exécution des plans (d'adaptation et d'investissement) du G.R.D. « Gaselwest » pour la période 2015-2018 par l'Intercommunale Gaselwest-Zuid ;
 - maintien de la possibilité d'augmenter la prise de participation de la Ville dans le gestionnaire de réseaux de distribution (G.R.D.) en vue d'optimiser le capital dans ledit G.R.D. ;
 - accord écrit préalable des autorités de tutelle sur le projet de statuts ;
- de marquer son accord de principe, dès que les conditions visées à l'article 1 auront été remplies, sur la proposition à introduire auprès du Gouvernement Wallon, par l'intermédiaire de Monsieur Paul FURLAN, Ministre Wallon de l'Energie, après avis de la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE), de désigner l'Intercommunale Gaselwest-Zuid comme gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et de gaz pour la commune de Comines-Warнетon ;
- de mandater, en sa qualité de membre du Comité de Gestion sectoriel de Gaselwest et à titre totalement provisoire, Monsieur Freddy BAELEN, Echevin, pour prendre part à la prochaine séance du Conseil d'Administration de l'Intercommunale Gaselwest-Zuid, étant entendu qu'une désignation effective ne pourra être effectuée par la présente assemblée qu'une fois que les conditions prévues ci-dessus auront été remplies ;
- de procéder à la désignation d'un observateur dès que les conditions susvisées auront été remplies et que les statuts de l'Intercommunale Gaselwest-Zuid auront été modifiés.

Elle précise que la présente assemblée sera appelée à se prononcer sur l'adoption définitive des statuts dès que les conditions susvisées auront été remplies et que les accords demandés lui auront été notifiés. De même, le Conseil procédera aux désignations prévues dès que les conditions auront été remplies.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise qu'il s'agit d'un dossier très complexe (qualité et rapidité des services prestés, valorisation des réseaux, dividendes, ...) et qu'il approuve la proposition conditionnelle susvisée.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, tout en précisant pouvoir marquer son accord sur l'argumentaire proposé, précise qu'il est ici question d'un enjeu financier particulièrement important pour la commune et s'interroge sur les critères qui ont été retenus pour proposer ce choix et sur la question de la relation IEG/IFIGA. Il souhaite savoir si des contacts ont été pris avec les autres communes concernées par cette problématique, sachant que la commune de Frasnes-lez-Anvaing et que les communes de Mont-de-l'Enclus, d'Ellezelles et de Celles n'ont pas répondu favorablement à la proposition d'adhérer à Gaselwest-Zuid. De plus, il précise, selon les données en sa possession, qu'une adhésion à ORES permettrait de revoir à la baisse le tarif G.R.D..

Monsieur Vincent BATAILLE, Conseiller Communal, précise qu'en cas d'adhésion à Gaselwest-Zuid, la commune garderait une certaine autonomie de gestion et qu'en cas d'adhésion à ORES, les dividendes passeront par une intercommunale alors que ces dividendes sont, en l'état actuel des choses, directement (c'est-à-dire sans intermédiaire), versés aux communes. Il précise que cette manière de procéder est, en cas d'adhésion à Gaselwest-Zuid, garantie jusqu'en 2019. De même, il signale que la politique d'ORES est de ne pas investir dans des extensions des réseaux de gaz. Il précise enfin qu'une adhésion à ORES impliquerait la disparition de l'Intercommunale IFIGA et qu'en cas d'affiliation de la commune dans ORES, la Ville ne disposera statutairement plus de représentants dans les organes de gestion.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, propose, afin de clarifier la situation, de solliciter de l'Intercommunale IFIGA la réalisation d'une étude comparative (avantages-inconvénients) sur les tarifs.

Monsieur Vincent BATAILLE, Conseiller Communal et Président de l'Intercommunale IFIGA, précise que l'Intercommunale n'a pas pour objet social la réalisation d'une telle étude.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise qu'une éventuelle adhésion à ORES est encore marquée par un bon nombre d'incertitudes, par ailleurs reprises ci-dessus, en ce sens que, notamment, des informations financières en provenance d'ORES font défaut.

Madame la Présidente rappelle qu'avant toute décision définitive du Conseil sur ce dossier, les exigences sus-évoquées devront avoir été entièrement rencontrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT, Frank EFESOTTI, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen. Pré-projet tripartite « LINBATYS » (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS). Contenu du pré-projet. Budget estimatif. Intervention financière de la Ville. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen, un pré-projet tripartite dénommé « LINBATYS » (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS), d'en approuver le contenu et le budget estimatif et de marquer son accord sur l'intervention financière de la Ville.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il est utile et opportun de réaliser en la matière un travail commun France-Région Flamande-Région Wallonne et se propose, en cas d'acceptation du projet, d'accompagner, lors de visites sur terrain le long des cours d'eau, les agents de l'Intercommunale IPALLE.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente, qui précise que Monsieur Philippe MOUTON sera tenu informé des visites de terrain en cas de sélection du projet, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet a : Plan d'Investissement Communal 2013-2016. Dossier 9 : travaux à effectuer dans le cadre de l'étude sur les inondations. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plans, Plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite savoir si le bassin d'orage de Warneton a bien fonctionné, quelques maisons ayant subi des dégâts suite aux inondations.

Monsieur Didier VANDEKELDE, Echevin, parle de « pluies centenaires » et précise qu'une demande de reconnaissance de ces pluies comme calamité a été introduite auprès des services compétents de la Région Wallonne.

Madame la Présidente précise que le bassin d'orage a fonctionné et a joué correctement son rôle lors des pluies diluviennes des 30 et 31.05.2016 et que sans ce bassin d'orage, les dégâts causés par ces inondations auraient été encore bien pires.

17^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen. Aménagement d'un relais nautique à Warneton (pré-projet tripartite « Cap sur la rivière d'Or »). Contenu du pré-projet. Budget estimatif. Intervention financière de la Ville. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen, un pré-projet tripartite dénommé « Cap sur la rivière d'Or », d'en approuver le contenu et le budget estimatif et de marquer son accord sur l'intervention financière de la Ville.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la mauvaise évacuation, dans le bras mort de la Lys, des eaux de la Douve à hauteur de Warneton et l'envasement du bras mort donnant vers le centre de Warneton.

Madame la Présidente précise qu'un projet européen englobant cette problématique et prévoyant un curage du bras de la Lys est en cours de constitution par les Français.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise qu'il y a environ 1 an, un curage a été effectué à cet endroit par les services de la Wallonie et s'interroge sur l'intérêt réel de ce projet, vu le phénomène des alluvions, et estime qu'il y a là un risque de dispersion des actions à mener. Il estime plus intéressant de développer le centre de la Brasserie et la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa Région. Il précise enfin que Monsieur Frank EFESOTTI et lui-même s'abstiendront sur ce point.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, estime que la réalisation de ces travaux représenterait un « plus » pour le centre de Warneton.

Madame la Présidente précise que des projets pour encore accroître l'attractivité du Quai Verboeckhoven et de ses alentours sont à l'étude.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur André GOBEYN, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Mesdames Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Etablissements de jeux de hasard de classe II sous licence de classe B. Demande de convention du groupe GOLDENVEGAS. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de conclure une convention pour l'immeuble sis rue d'Armentières, 337 à 7783 Le Bizet en vue, pour le groupe GOLDENVEGAS, représenté par Monsieur VERZELE, d'y exploiter un établissement de jeux de hasard de classe II sous licence de classe B.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, évoque des questions de dépendance au jeu et estime que les salles de jeux s'attaquent aux plus vulnérables. Dans ces conditions, il trouve totalement inopportune la conclusion d'une convention avec un exploitant de salle de jeux et précise que Monsieur Frank EFESOTTI et lui-même voteront contre ce point.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que les plages horaires d'exploitation sont trop larges, avec les risques que celles-ci peuvent impliquer.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, s'interroge sur l'aspect mobilité, plus particulièrement la question du stationnement, de cette demande.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, dit craindre, en cas d'acceptation, une « guerre des casinos ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle les règles précédemment fixées en la matière par la présente assemblée, précise être par principe contre ce type d'établissement et signale qu'en cas de signature d'une convention par la commune, l'établissement en question doit encore se voir octroyer la licence ad hoc par la Commission des jeux de hasard. De plus, il précise que les établissements existants et fonctionnant sur l'entité n'apportent pas de nuisances particulières, qu'ils ont permis la création d'emploi local et que l'entrée à ce type d'établissement est soumis à des formalités réglementaires.

Madame la Présidente précise que le projet de convention initialement soumis à la commune prévoyait une exploitation et une ouverture d'établissement 7 jours sur 7, de 24h00 à 24h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 9 voix pour, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS, Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN Conseillers Communaux, et 15 abstentions, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, décide de refuser la convention sollicitée :

Voir annexe.

19^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Plan d'entreprise 2015 et rapport d'activités 2015. Communication.

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte des plan d'entreprise et rapport d'activités 2015.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, signale qu'elle souhaite obtenir une copie des chiffres de fréquentation du Centre « Plugstreet ». Elle souhaite ensuite connaître les moyens de modes de promotion du Centre, attire l'attention des membres du Conseil sur l'importante baisse du chiffre des ventes, savoir à ce sujet ce qu'il en est de la vente de la bière spéciale « Plugstreet », savoir si des actions sont prévues pour l'après 2018 et savoir si des rapprochements/des « ponts » avec Ypres et Passendale sont envisagés. Elle souhaite un débat de fond sur le sujet au sein de la présente assemblée et savoir ce qu'il en est concrètement des attentes de la « coupole touristique ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, estime qu'il y a lieu de laisser les organes de gestion (Comité de Direction et Conseil d'Administration) et les agents du Centre « Plugstreet » sur le terrain et rappelle que la présente assemblée joue statutairement le rôle d'assemblée générale de la Régie Foncière. Il précise, en ce qui concerne la bière spéciale « Plugstreet », qu'un contentieux est en cours sur le sujet et que le Comité de Direction a dernièrement chargé un avocat de prendre les contacts utiles avec la partie adverse. En ce qui concerne la « coupole touristique », il précise que celle-ci n'a pas d'existence officielle, mais réunit, en groupe de travail, les présidents et secrétaires des organismes locaux actifs en matière de tourisme (A.S.B.L. Office du Tourisme, A.S.B.L. S.I.D.E.C., A.S.B.L. Musée de la Rubanerie, Régie Communale Autonome « Régie Foncière ») et des représentants du Collège Echevinal, en vue d'élaborer une politique touristique locale « globale » et que des projets de contrats de gestion avec ces organismes ont été explicités et développés, à l'exception du Bureau de l'A.S.B.L. Musée de la Rubanerie, auprès des organes de gestion des acteurs touristiques. Il précise que comme demandé, ces points figurent à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2015. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Régie Communale Autonome « Régie Foncière ». Contrat de gestion. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de contrat de gestion à établir avec la Régie Communale Autonome « Régie Foncière ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime, après examen, que le projet de contrat de gestion est complet et qu'il est bon d'avoir prévu les dispositions de l'article 20 du projet.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, rappelle qu'il a participé, à sa demande et dans un esprit qui s'est voulu constructif, aux réunions de la coupole touristique. Il rappelle que lors des réunions de la coupole, il avait été demandé que les projets de contrats de gestion avec les différents organismes locaux actifs en matière de tourisme soient discutés et concertés avec ces organismes afin de fixer les modalités pratiques (horaires du personnel, traitements, ...) de la collaboration. Il précise que la crainte du personnel de ces organismes est de « payer le manque de réussite » du Centre « Plugstreet » et que les projets de contrats de gestion sont très techniques en reprenant les obligations légales et en détaillant les droits et engagements de chacune des parties. Il regrette que la concertation préalable demandée n'ait pas eu lieu, tout en émettant le souhait que l'ensemble fonctionne. Il demande, au vu de l'absence de concertation préalable, de reporter les points relatifs à l'approbation des différents projets de contrats de gestion soumis ce jour à la présente assemblée, après passage de ces projets devant les différents conseils d'administration. Il donne ensuite lecture d'un extrait d'un procès-verbal de conseil d'administration de l'Office du Tourisme duquel il ressort que le projet de contrat de gestion n'a pas fait l'objet d'une négociation/concertation.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le contenu des projets de contrat de gestion - qui est plus à considérer comme une lettre de mission que comme un véritable contrat - a été développé devant les organes de gestion des acteurs touristiques. Il précise également qu'il y a lieu de mettre en œuvre le plus rapidement possible ces contrats de gestion.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande à pouvoir prendre part aux séances de travail de la « coupole ».

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précisent ne pas voir d'inconvénient à réserver une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 12 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillers Communaux, 5 abstentions, celles de Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Philippe MOUTON, Franck EFESOTTI, David KYRIAKIDIS et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : A.S.B.L. Office du Tourisme. Contrat de gestion. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de contrat de gestion à établir avec l'A.S.B.L. Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 12 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillers Communaux, 5 abstentions, celles de Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Philippe MOUTON, Franck EFESOTTI, David KYRIAKIDIS et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Contrat de gestion. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de contrat de gestion à établir avec l'A.S.B.L. S.I.D.E.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 12 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillers Communaux, 5 abstentions, celles de Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Philippe MOUTON, Franck EFESOTTI, David KYRIAKIDIS et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : A.S.B.L. Musée de la Rubanerie. Contrat de gestion. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de contrat de gestion à établir avec l'A.S.B.L. Musée de la Rubanerie.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillers Communaux, 5 abstentions, celles de Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Philippe MOUTON, Franck EFESOTTI, David KYRIAKIDIS et David WERQUIN, Conseillers Communaux et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

26^e objet : A.S.B.L. Jeunes à VoT'Service. Contrat de gestion. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de contrat de gestion à établir avec l'A.S.B.L. Jeunes à VoT'Service.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Conseillers Communaux, 5 abstentions, celles de Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Philippe MOUTON, Franck EFESOTTI, David KYRIAKIDIS et David WERQUIN, Conseillers Communaux et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

27^e objet : Urbanisme. Demande de permis n°7351 au nom de la B.V.B.A. CUVELIER, représentée par Monsieur Gerben DEMULDER, Vijseweg, 144 à 8790 Waregem. Construction de trente-deux habitations avec élargissement et équipement de la voirie (aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau et création d'un sentier à l'arrière des jardins), à l'angle de la rue de la Chicane et de la rue de la Marlière à 7781 Comines-Warneton. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le projet d'aménagement d'une bande de stationnement et d'un trottoir avec bordure et filet d'eau et de création d'un sentier à l'arrière des jardins, à l'angle de la rue de la Chicane et de la rue de la Marlière à 7781 Comines-Warneton.

Elle propose, au vu des récentes inondations dans les environs immédiats du projet, de suivre l'avis défavorable émis par la Commission communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité et d'émettre un avis négatif sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

28^e objet : Urbanisme. Demande de permis n°7236 au nom de la N.V. DANILITH-DELMULLE, représentée par Monsieur Geert DELMULLE, Waregemseweg, 146 à Wortegem-Petegem. Construction de 8 habitations jumelées avec équipements de voirie, Chaussée de la Garde-Dieu, 64-66-68-70-72-74-76 et 78 à 7784 Comines-Warneton. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite évoquer la fermeture de la Justice de Paix de Warneton et la dernière audience qui s'y est tenue ce jour. Il évoque la même situation à propos de la fermeture du bureau des contributions de Comines.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle les motions adoptées en ces matières par la présente assemblée et précise, en ce qui concerne la Justice de Paix, qu'il a été proposé par le Collège Echevinal au Ministre de la Justice Koen GEENS de continuer à mettre la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Warneton afin d'y tenir des audiences dites « sous l'arbre » et qu'en ce qui concerne les permanences fiscales, des locaux communaux ont été mis, par convention, à la disposition du Service Public Fédéral Finances, en vue d'aider au mieux la population.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir où en est le dossier d'acquisition d'un nouveau bus.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le dossier est à l'étude au sein du secrétariat communal pour l'acquisition soit d'un bus neuf soit d'un bus d'occasion ou par le biais d'un leasing et que des réunions de travail, dont une avec Belfius, ont déjà été organisées sur le sujet. Il précise que le dossier suit donc son cours.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, évoque la problématique du surpeuplement dans les locaux administratifs sur le site de Comines et suggère d'envisager l'acquisition du bâtiment voisin de l'Hôtel de Ville en vue d'y installer les services de l'Office du Tourisme.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que la S.C.R.L. LYSCO travaille à la construction d'un centre administratif - combiné à du logement - sur le site du Pont Neuf à Comines, en vue d'y rassembler les services administratifs.

28^e objet a : Proposition pour une plus grande visibilité des enquêtes publiques. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Il n'est pas question de critiquer la façon de faire aujourd'hui, ni surtout de vouloir se priver des affichages sur le terrain, dans les valves ou dans les colonnes des journaux et du Vivre à Comines.

Notre groupe propose que systématiquement chaque enquête publique soit signalée sur le site internet de la Ville dans une rubrique spécialement réservée à ce thème.

Il nous semble que cela ne demande pas un travail si énorme que de mettre en ligne ce qui auparavant a déjà été analysé, rédigé, traduit et mis en page.

Cette façon de faire permettrait une diffusion plus large du travail fait par les fonctionnaires de la Commune et une facilité d'accès à tous les citoyens intéressés. ».

Madame la Présidente précise que les avis d'enquête sont déjà mis sur le site Internet de la Ville pour les dossiers soumis à étude d'incidences et estime qu'il peut être envisagé d'étendre la démarche à l'ensemble des dossiers soumis à enquête publique ou à publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de marquer son accord sur cette proposition.

Une note de service à l'attention du gestionnaire du site Internet communal sera rédigée en ce sens.

28^e objet b : Etat du pont frontière de Warneton. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Nous demandons à ce qu'un état des lieux soit fait en ce qui concerne la maintenance du pont enjambant la Lys au centre ville de Warneton.

Nous pensons qu'un trafic lourd plus intense se développe du fait de la présence de CL Warneton et de plusieurs usines agro alimentaires dans la région de Quesnoy et Sainte Marguerite. Disposez-vous de données récentes sur la situation du pont ? ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que des contacts ont été pris avec les services du S.P.W., qui est entièrement en charge de la gestion du pont de Warneton, et qu'il en ressort que les culées du pont sont de la gestion des Voies Hydrauliques et que le tablier de voirie est de la gestion de la Direction des Routes. Il précise qu'il y a un problème d'infiltration d'eau vers la culée à partir des joints de la voirie/tablier. La Direction des Routes doit donc intervenir en premier lieu. En ce qui concerne le trafic empruntant le pont, des contacts ont été pris avec le S.P.W.-Direction des Routes et que s'agissant d'un ouvrage du S.P.W., un projet d'arrêté ministériel interdisant, sur le pont et dans la rue Pierre De Simpel, le trafic de véhicules de + de 3,5 T. (sauf le transport de personnes), est en cours d'élaboration, comme convenu avec les représentants du S.P.W. lors d'une réunion de travail sur le sujet. Il précise enfin que cette mesure est complémentaire à la mise à 90 km/h de l'actuelle RN58A et vise à obliger les poids lourds transportant des biens et des marchandises à emprunter le pont « du Badou ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge sur la tenue d'une réunion préparatoire dans le cadre des Jumelages.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit du jumelage avec Wolverton qui se réalise chaque année de la même manière et que les délégués de Wolverton souhaitent loger en hôtel et non en famille d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.50 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.